



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE PERMIS POUR LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

**AVIS PUBLIC** est donné conformément à l'article 20 du règlement n° URB-332, qu'une demande de permis de démolition a été déposée à la Ville pour les immeubles suivants :

- **Adresse des immeubles concernés – 246 et 248, chemin du Fleuve (lot :6 475 893)**

La demande se résume à ce qui suit:

- Autoriser la démolition d'une habitation unifamiliale isolée (246 chemin du Fleuve), et ce, dans le but de construire une habitation multifamiliale isolée de 12 logements ;
- Autoriser la démolition d'une habitation unifamiliale isolée (248 chemin du Fleuve), et ce, dans le but de construire une habitation multifamiliale isolée de 12 logements ;

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), toute personne intéressée qui désire s'opposer à cette demande de démolition doit s'adresser, par écrit, auprès de la soussignée, dans les dix (10) jours qui suivent la publication du présent avis.

Le Comité consultatif d'urbanisme déposera leur recommandation au Conseil à la séance ordinaire qui aura lieu le 13 décembre 2022, au Pavillon Wilson situé au 4b, rue Principale à Coteau-du-Lac, le Conseil statuera sur la délivrance du permis demandée.

**DONNÉ À COTEAU-DU-LAC, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de novembre 2022**

Chantal Paquette, OMA  
Assistante-greffière et responsable à l'accès à l'information  
et protection des renseignements personnels